

ASSISES DU BAS-RHIN

Le sadisme et la paranoïa d'un père et mari

Un père, accusé de torture et actes de barbarie sur ses trois enfants et de violences sur sa compagne à Illkirch-Graffenstaden, comparaît depuis lundi devant la cour d'assises. Tout à tour, les parties civiles ont raconté leur calvaire face à ce tyran qui n'a eu de cesse de les isoler, rabaisser et frapper.

« **O**n vivait dans la maison de l'horreur. » C'est ainsi que la fille de l'accusé dépeint les quinze années vécues auprès de son père. D'une voix douce, entrecoupée de sanglots, la jeune fille aujourd'hui âgée de 17 ans détaille les nombreuses brimades, coups et « les pressions de dingue » subis dès lors que son « comportement ne correspondait pas aux attentes » de son père.

Avec émotion, elle confesse se souvenir du bruit des coups, des claques, des douches froides de ses frères maltraités, associés aux supplications de sa mère, tandis que son père « rigolait ». Elle priait alors « Dieu, n'importe lequel » pour que ça cesse. Et culpabilise encore d'avoir amené à leur bourreau – à sa demande – un objet pour les frapper. « Le nombre de fois quand j'étais triste où il m'a dit : « Suicide-toi ! » ou qu'il a incité ma mère au suicide...

de... », rapporte l'adolescente.

« Ligoté sur une chaise nu, arme de poing pointée sur la tempe... »

Ses frères confirment le caractère despotique de leur géniteur, maniant volontiers l'humiliation, l'injure et la torture pour imposer sa supériorité « par pur sadisme », observe l'aîné. Le récit de leur enfance fait froid dans le dos : « ligoté sur une chaise nu », étranglement récurrent, arme de poing pointée sur la tempe, frappé des nuits entières au point d'avoir un mal de crâne insupportable, contraint à dormir nu par terre, obligé à 10 ans de faire des roulades dans le jardin en caleçon de 20 h à minuit en plein hiver... » Tout ça pour un 13/20 jugé insuffisant à une interrogation, un verre renversé ou parce que monsieur n'a pas apprécié de se faire battre à un jeu vidéo. « Ma mère essayait de nous défendre ou de le raisonner. Tout ce qu'elle récoltait c'était les mêmes châtiments », explique l'aîné de la fratrie, 20 ans.

Le 11 mars 2019, l'omerta autour de ce terrible huis clos se brise lorsqu'une CPE constate que le cadet des enfants a pleuré à son arrivée au collège. Elle parvient à obtenir ses

confidences. De quoi mettre le père dans une rage folle. Le soir du 13 mars, l'accusé avertit sa compagne de son intention de se débarrasser de leur fils, juste avant de quitter le domicile avec sa victime. L'homme tente de le jeter dans le Rhin. Le garçonnet s'accroche. L'accusé le jette alors à terre, avant de le ramener dans le coffre du véhicule.

Terrorisée, la mère de famille va trouver le courage d'alerter la police, persuadée qu'il « va le tuer ». L'enfant est finalement découvert alors que son père le ramène à la maison. Délivré du coffre, il a ces premiers mots à destination de ses sauveurs : « Abattez-le, il est fou ! » Deux ans plus tard, il prévient : « Je n'ai plus peur ! C'est un homme lâche. Il tape sa femme et ses enfants. Il ne mérite que » la prison. Sa sœur confie « son soulagement ».

Des caméras et mouchards pour épier ses proches

Lors de la perquisition au domicile familial, les enquêteurs constatent que la maison et le cabinet médical de sa compagne sont truffés de caméras et de mouchards. Des enregistreurs, qu'il va même jusqu'à placer dans la trousse de ses enfants pour espionner les instituteurs.

Chaque téléphone est sou-

mis aux mêmes règles pour permettre à l'accusé - qui vit au crochet de sa femme qu'il a dépossédée de tous ses moyens de paiement - de les géolocaliser en permanence. « Il contrôlait tout. Il nous surveillait même à la récréation », rapportent ses fils.

Les policiers découvrent aussi une véritable armurerie, avec un fusil d'assaut, des armes de poing, des armes blanches, des matraques, des nunchakus... et munitions en pagaille.

Dans le box, l'accusé persiste à se montrer sous son meilleur jour, quitte à paraître peu crédible. Il enjolive ainsi son parcours universitaire, prétend être l'auteur des thèses et mémoire de sa femme qui lui ont valu son diplôme de médecin. Il décrit son parcours militaire lors de son service en des termes élogieux le concernant alors qu'il a été réformé P4 au bout de 23 jours. Il assure encore être un pro des arts martiaux qui lui ont valu d'être contacté par Luc Besson...

Mardi, le quinquagénaire devra s'expliquer sur les faits. Il encourt trente ans de réclusion.

Céline Lienhard

Le nom de l'accusé n'est pas indiqué afin de préserver l'anonymat des mineurs.